

Rapport de chercheur par M. GENDREAU

Affecté en novembre 1966 à Madagascar, j'y ai travaillé en liaison étroite avec le Service de Statistique dans les directions suivantes :

1) Enquête classique : il s'agissait du dépouillement et de l'exploitation de l'enquête par sondage "Madagascar 1966". Deux points ont particulièrement retenu mon attention : les problèmes de technique de dépouillement (manuel et mécanographique) et l'ajustement des données (cohérence entre fécondité, mortalité et pyramide des âges).

2) Recensements : l'idée d'un recensement général de la population étant depuis quelques années évoquée, il s'agissait de voir dans quelle mesure cette opération était nécessaire et réalisable. Sa nécessité était à peu près évidente, vu le peu de renseignements démographiques valables (recensements administratifs ; recensements urbains). La méthode de recensement fut dégagée peu à peu au cours de diverses opérations localisées menées en 1967 et 1968 (200.000 personnes interrogées). A l'heure actuelle le projet est au point : il fait la distinction entre milieu rural et milieu urbain ; il prévoit des questions d'ordre économique et social ; il associe l'administration locale à la réalisation de l'opération ... ;

3) Observation permanente : deux essais ont été tentés : l'un à Morondava (3 enquêteurs ; 90 villages ; 17.000 personnes), l'autre à Maroantsetra (3 enquêteurs ; 75 villages ; 34.000 personnes). Leur objet est de préciser le sous-enregistrement de l'état-civil et d'étudier les mouvements migratoires. Il faut noter d'ailleurs qu'à Madagascar l'état-civil semble fonctionner de façon presque correcte et que le problème est de mettre en évidence les causes de mauvais fonctionnement afin d'essayer d'y remédier.

Parmi les enseignements (provisaires) que j'ai pu tirer de ce premier séjour, on peut citer :

1) L'importance de chacune des phases de l'enquête, mais surtout de la préparation des questionnaires et du contrôle des enquêteurs.

2) La nécessité, une fois l'information recueillie, de la soumettre à la critique, de la rectifier à l'aide de méthodes appropriées, et de donner explicitement dans les publications une idée de la confiance à apporter aux résultats.

3) L'existence de nombreuses sources de renseignements (surtout administratives) insuffisamment exploitées qui mériteraient d'être étudiées de façon approfondie.